

Communiqué de presse

Décharge chimique de Bonfol:

Pour le canton, les révélations de Greenpeace confirment la nécessité d'assainir la décharge sans retard

Delémont, le 29 septembre 2005. **Le ministre jurassien Laurent Schaffter, en charge du dossier de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB), a pris connaissance des révélations de Greenpeace relatives à certaines substances entreposées dans cette décharge. Pour le ministre Schaffter, la toxicité des déchets n'est pas une nouveauté. En effet, le caractère dangereux et la quantité de ces déchets sont à l'origine de la décision d'assainir la DIB.**

Il y a près de cinq ans, soit le 10 octobre 2000, la Chimie bâloise (bci) et le canton du Jura signaient un accord cadre concernant l'assainissement intégral et définitif de la décharge industrielle de Bonfol (DIB). Si cette décision a été entérinée à l'époque par les deux parties, c'est en raison du risque reconnu de contamination par des exfiltrations de jus toxiques aux abords de la DIB, avec pollution possible des eaux souterraines. Dès lors, la toxicité du contenu de la décharge ne constitue pas un élément nouveau.

Toutefois, le ministre Laurent Schaffter constate que les informations diffusées par Greenpeace semblent plus complètes que celles délivrées par la Chimie bâloise. On se demande dès lors pourquoi la bci tergiverse à livrer toutes les informations permettant une identification aussi précise que possible du contenu de la décharge. La connaissance de la nature des déchets entreposés est un élément important du projet et ce point fait d'ailleurs l'objet de l'un des 53 compléments demandés à la bci par l'Autorité cantonale. Dans ce sens, tous les éléments fondés permettant de compléter les connaissances en la matière sont les bienvenus. Ils permettront notamment d'affiner les mesures à mettre en oeuvre pour la protection des travailleurs, de l'environnement et de la population. L'Autorité cantonale se montrera particulièrement exigeante dans ces domaines.

Le ministre Laurent Schaffter rappelle enfin que la question de la répartition des coûts ne doit en aucun cas retarder le projet, comme vient de l'affirmer le Conseil fédéral dans sa réponse à l'interpellation du Conseiller national jurassien Jean-Claude Rennwald.

Informations complémentaires:

Laurent Schaffter, Ministre de l'environnement et de l'équipement (tél. 032 420 53 03)

Jean-Pierre Meusy, chef de l'Office des eaux et de la protection de la nature (tél. 032 420 48 02)

André Bapst, Chef de projet pour l'assainissement de la DIB (tél. 032 341 48 08 ou 079 306 00 05).